

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 décembre 2025

PUBLIE LE : 31 DEC. 2025

Délibération n°251217-2 : Budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

Pouvoirs : Madame ESNAULT donne pouvoir à Monsieur JAOUEN
Madame ZANN donne pouvoir à Monsieur DESTANG

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour la délibération 251217-3 8 pour les autres délibérations

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5217-10-6 du CGCT qui précise le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57,

VU la délibération n°251121-3 du 21 novembre 2025 approuvant le rapport d'orientation budgétaire 2026,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 679 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 90 500 €

SOIT UN BUDGET GLOBAL DE : 769 500 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré à **l'unanimité,**

APPROUVE le budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi.

AUTORISE la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Marly-le-Roi, le **31 DEC. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **31 DEC. 2025**

Pour Extrait Conforme

Stéphane PIHIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle Rampazzo
Présidente du Syndicat Intercommunal

